

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Commune de QUINCEY 70000**

Accusé de réception en préfecture  
070-217004332-20250909-D-27-2025-DE  
Date de télétransmission : 12/09/2025  
Date de réception préfecture : 12/09/2025

*Nombre de conseillers*  
en exercice : 15  
présents : 9  
votants : 14

L'an deux mille vingt-cinq, et le neuf du mois de septembre à dix-huit heures trente, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mai 2020 et des articles L2121-7 et L2122-8 du CGCT (code général des collectivités territoriales), s'est réuni le conseil municipal de la commune de QUINCEY, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 2 septembre 2025, conformément aux articles L2121-10 et L2121-11 du CGCT.

**Etaient présents :**

M. Bruno BIDOYEN, M. Joseph NICOT, Mme Lucie REYNAUD, M. Christian CHAUSSALET, Mme Séverine CHARLOT, M. Gilles GARDIENNET, Mme Annie BAUMLIN, Mme Marie-Noëlle MOUGIN, Mme Fabienne LEMOINE.

**Absent excusé :** /

**Absent non excusé :** Mme Estelle TURAN

**Ont donné pouvoir :** - M. Romain MUNIER à M. Bruno BIDOYEN  
- Mme Véronique BATISSE à M. Christian CHAUSSALET  
- M. Pierre ARTAUX à M. Joseph NICOT  
- M. Valentin COLLEUILLE à Mme Lucie REYNAUD  
- Mme Caroline DORMOY à Mme Annie BAUMLIN

Mme Lucie REYNAUD a été élu(e) secrétaire

**OUVERTURE DE SEANCE**

Le Maire ouvre la séance en excusant les conseillers empêchés et en énonçant les pouvoirs donnés.

**ONF – GESTION D'EXPLOITATION DES PARCELLES N° 37 ET 39**

**27/2025**

En application à l'article L 221-2 du code forestier, il est proposé au conseil municipal de confier à l'ONF :

- La gestion forestière des parcelles n° 37 et 39 pour les zones plantées en pins, appartenant à la commune.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- Décide l'application du Régime Forestier des parcelles n° 37 et 39 pour les zones plantées en pins,
- Sollicite l'Office National des Forêts, Agence de Vesoul, pour établir le dossier correspondant,
- Autorise le Maire ou son représentant délégué à diligenter la procédure nécessaire et à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.


Fait et délibéré en Mairie, les jours mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le **11 septembre 2025**

Pour copie conforme :

La Secrétaire de Séance

  
Lucie REYNAUD

En Mairie, le **11 septembre 2025**

Le Maire,

Bruno BIDOYEN